



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 83869

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés engendrées par les décrets portant réforme de l'allocation adulte handicapé et instaurant un complément de ressources. Les conditions d'attribution très restrictives, en particulier l'obligation faite de disposer d'un logement indépendant, limitent à un très petit nombre de personnes handicapées l'accès à ce complément de ressources. De plus, les personnes qui, antérieurement à leur handicap, s'étaient ouvert des droits invalidité à la sécurité sociale ne peuvent en bénéficier. Il semble que ce complément de ressources, au-delà d'un effet d'annonce, n'apporte pratiquement aucune progression du pouvoir d'achat des handicapés dans la mesure où il y a très peu de bénéficiaires potentiels. Il lui demande de lui préciser les actions qu'il entend mettre en oeuvre pour pallier ces restrictions afin que les personnes en situation de handicap puissent véritablement bénéficier d'un revenu décent.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83869

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 674